

Ville de NANTES (44)
Opération de 35 logements collectifs
BBC RT2005

NOTICE DESCRIPTIVE
LOGEMENTS COLLECTIFS
25/09/2014

Conforme à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3^{ème} alinéa de l'article du décret N° 67.1166 du 22.12.1967 portant l'application de la loi n° 03.11.1967 modifié.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

Maître d'Ouvrage : Maison Familiale de Loire-Atlantique

Allée Jean Raulo
BP 90069
44 814 SAINT HERBLAIN Cedex

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 - INFRASTRUCTURES

1.1.1. - Fouilles

Réalisées en trous et rigoles pour fondations, après mise à niveau de la plateforme. Soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs du site (avoisinants).

1.1.2. - Fondations

Fondations en béton armé selon calcul de l'ingénieur structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

1.2 - MURS ET OSSATURE

1.2.1. - Murs du sous-sol

Voiles périphériques en béton armé, suivant plan architecte et calculs du BET structure. Murs de refends en béton armé, suivant plan architecte et calculs du BET structure. Suintements possibles sur mur.

1.2.2. - Murs de façades

Ossature par murs porteurs et piliers en béton armé suivant plans, revêtus sur leur face extérieure d'une peinture, teinté selon choix de l'Architecte. Doublage thermique côté intérieur composé d'un isolant conforme à la réglementation en vigueur et d'un parement en plaque de plâtre.

Niveaux attiques en ossature bois recevant un bardage métallique. Doublage intérieur par plaque de plâtre.

1.2.3. - Murs pignons

Identiques aux murs de façade.

1.2.4. - Murs mitoyens

Entre chaque appartement d'un même niveau, séparation par un mur en béton banché ou par une cloison phonique en plaque de plâtre conforme à la réglementation acoustique, sauf pour niveaux attiques avec murs à ossature bois comprenant isolation incorporée et habillage de parements en plaques de plâtre.

1.2.5. - Murs extérieurs divers

Acrotères et allèges de balcons en béton armé, revêtement peinture, teinte selon choix de l'Architecte.

1.2.6. - Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Poteaux et poutres en béton armé, murs en BA ou mur à ossature bois.

1.2.7. - Murs ou cloisons séparatifs

A l'intérieur des logements : voir article 1.4

Entre locaux privatifs et parties communes : voile de béton armé ou mur à ossature bois avec parement plaques de plâtre, recevant éventuellement un doublage constitué d'un isolant et d'une plaque de plâtre. ou murs parements plaques de plâtre sur double ossature métallique. Epaisseurs calculées en conformité des réglementations thermique et acoustique.

1.3. - PLANCHERS

1.3.1. - Plancher sur étage courant

Planchers en dalle pleine de béton armé avec finition apte à recevoir les revêtements de sols souples. En plancher bas du rez-de-chaussée, dalle dito, sur fonds de forme.

1.3.2. - Planchers sous terrasse aux étages

Dalle pleine de béton recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1.

1.3.3. - Planchers des balcons

Dalle pleine de béton

1.3.4. - Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Planchers en dalle pleine de béton armé avec finition apte à recevoir les revêtements de sols durs recevant, selon calculs, une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique, plus éventuellement un isolant thermique en sous-face.

1.3.5. - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts et sur caves

Planchers en dalle pleine de béton armé d'épaisseur conforme à la réglementation assurant l'isolement coupe-feu réglementaire avec les logements. Interposition d'un isolant phonique et thermique (en sous-face), selon calculs.

1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. - Entre pièces principales

Entre les différentes pièces d'un même appartement : par cloison sèche type «placostil» de 72mm d'épaisseur ou équivalent, ou mur béton armé ou mur à ossature bois recevant parement en plaques de plâtre.

1.4.2. - Entre pièces principales et pièces de services

Dito 1.4.1.

1.5. - ESCALIERS

1.5.1. - Escaliers

1.5.1.1. - Escaliers communs : Escalier béton armé dans les parties communes et béton armé ou métalliques en extérieur.

1.5.1.2. - Escaliers des appartements : Escalier bois pour les logements duplex

1.5.2. - Escaliers de secours

Sans objet.

1.6. - CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1. - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Le rejet des fumées se fera par conduit collectif type 3CE ou équivalent.

1.6.2. - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3. - Conduits d'air frais

Entrées d'air neuf dans les menuiseries ou coffres de volets roulants en façade.

1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie

Sans objet.

1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales

Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements ou en façade, depuis la sous face des toitures terrasses jusqu'au réseau horizontal enterré.
Evacuation des EP sur les balcons par barbacanes.

1.7.2. - Chutes d'eaux usées

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux enterrés.
Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaque de plâtre.

1.7.3. - Canalisations en sous-sol

1.7.3.1. - Canalisations en élévation

Sans objet.

1.7.3.2. - Canalisations enterrées

Réseau en PVC enterré sous la dalle du rez-de-chaussée, reprenant les descentes verticales et les siphons de sol des locaux poubelles.

1.7.4. - Branchement à l'égout

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8. - TOITURE

1.8.1. - Charpente couverture accessoires

- **Volige** réalisée en bois résineux traités suivant études, avec traitement insecticide et fongicide. Couverture métalliques pour les niveaux attiques

1.8.2. - Etanchéité et accessoires

1.8.2.1. - Terrasse non accessible

Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, autoprotégée pour les terrasses hautes, terrasse jardin avec terre végétale pour le niveau rez de chaussée.

1.8.2.2. - Terrasses accessibles des appartements

Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, recevant un matériau drainant, éventuellement un isolant thermique, avec protection par dalles préfabriquées en béton posées sur plots.

1.8.3. - Souches de cheminées, ventilation et conduits divers

- En toiture : souches en zinc ou éléments maçonnés, lanterneaux de désenfumage au droit des escaliers.
- Sur terrasses : conduits horizontaux galvanisés pour VMC.

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. - SOLS ET PLINTHES

2.1.1. - Sols et plinthes des pièces principales

2.1.1.1. - Chambres

Pose d'un revêtement PVC en lés U2SP3 type TARKET TX LIVING PLUS ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

2.1.1.2. - Séjours

Pose d'un revêtement PVC en lés U2SP3 type TARKET TX LIVING PLUS ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

2.1.2. - Sols et plinthes des pièces de service

2.1.2.1. – Cuisine

Pose d'un revêtement PVC en lés U2SP3 type TARKET TX LIVING PLUS ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

2.1.2.2. – Salle de bains

Pose d'un revêtement PVC en lés U3P3 de type TARKET TAPIFLEX ESSENTIAL 3 ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

2.1.3. - Sols et plinthes des entrées et dégagements

Pose d'un revêtement PVC en lés U2SP3 type TARKET TX LIVING PLUS ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

2.1.4. - Sols des balcons et terrasses

Terrasses : dalles sur plots, et dallages sur mortier ou lit de sable, selon plan de l'Architecte

Balcons : dalle de béton surfacé

2.2. - REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. - Revêtements muraux des pièces de service

2.2.1.1. - Salles de bains - salles d'eau

Revêtement mural en faïence jusqu'à une hauteur de 2,05 m, avec 1 rang de couleur (choix dans la gamme du promoteur), sur les côtés du receveur de douche ou de la baignoire (2 ou 3 côtés périmétriques selon plans), y compris tablier de baignoire.

2.2.1.2. – Cuisines

Faïence 15 x 15 blanche, 4 rangs au-dessus de l'évier et au dessus du lavabo.

2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet

2.3. - PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1. - Plafonds des pièces intérieures

Sous face des planchers béton, ragrés, avec enduits de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaque de plâtre.

2.3.2. - Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet

2.3.3. - Plafonds des loggias

Béton ragré

2.3.4. - Sous face des balcons

Béton ragré

2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. - Menuiseries extérieures des pièces principales

Les fenêtres, portes-fenêtres seront en aluminium de couleur RAL au choix de l'architecte, avec une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

2.4.2. - Menuiseries extérieures des pièces de service

Les fenêtres, portes-fenêtres seront en aluminium de couleur RAL au choix de l'architecte, avec une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

2.5. - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1. - Pièces principales

Les ouvertures extérieures des chambres des logements, seront équipées de stores d'occultation en toile screen, le coffre sera en applique intérieure.
Les châssis seront à manœuvre par sangle.

2.5.2. - Pièces de service

Sans objet.

2.6. - MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. - Huisseries et bâtis

Huisserie bois

2.6.2. - Portes intérieures

Portes isoplanes alvéolaires avec finition peinture.

2.6.3. - Impostes en menuiserie

Sans objet

2.6.4. - Portes palières

Portes palières de chez HUET ou équivalent, posées sur huisseries bois ou métallique, incorporée dans mur béton.

Fermeture avec **serrure intégré**. 3 points de fermeture.

Portes équipées **d'un joint isophonique et d'un microviseur grand angle**.

2.6.5. - Portes de placards

Sans objet.

2.6.6. - Portes des locaux de rangement

Porte similaire aux portes intérieures

2.6.7. - Moultures et habillages

Néant

2.6.8. - Trappe de visite

Trappe de visite, suivant étude technique, pour les gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements. Ces trappes comprennent un bâti bois et un remplissage en panneau de particule avec isolation phonique, finition peinte.

2.6.9. - Butées de portes

Butées de portes pour toutes les portes ouvrant jusqu'à 120°.

2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. - Garde-corps et barre d'appui

Pour les balcons, loggias, terrasses ou fenêtres, suivant plans de façade de l'Architecte : garde-corps décoratifs en acier galvanisé, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2. - Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3. - Ouvrages divers

Sans objet

2.8. - PEINTURES, PAPIER, TENTURES

2.8.1. - Peintures extérieures et vernis

- 2.8.1.1. - Sur menuiseries
Sans objet
- 2.8.1.2. - Sur fermetures et protections
Sans objet
- 2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie
Sans objet.
- 2.8.1.4. - Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous face et rive des balcons
Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.
- 2.8.1.5. - Sur lisses et garde-corps des balcons en bois exotique éventuels
Sans objet

2.8.2. - Peintures intérieures

- 2.8.2.1. - Sur menuiseries
Après préparation, application de deux couches d'une peinture satinée blanche.
- 2.8.2.2. - Sur murs
Application D'une couche de peinture mate blanche.
- 2.8.2.3. - Sur plafonds
Application d'un enduit lisse et d'une peinture mate blanche.
- 2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers
Application de deux couches de peinture acrylique satinée blanche.

2.8.3. - Papiers peints sur murs

- 2.8.3.1. - Sur murs
Sans objet
- 2.8.3.2. - Sur plafonds
Sans objet

2.8.4. - Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

- 2.8.4.1. - Sur murs
Sans objet.
- 2.8.4.2. - Sur plafonds
Sans objet.

2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. - Equipements ménagers

- 2.9.1.1. - Bloc évier – robinetterie
Evier inox posé sur meuble en mélaminé 2 ou 3 portes.
Robinetterie : mitigeur chromé à disque céramique.
- 2.9.1.2. - Appareils et mobilier
Sans objet
- 2.9.1.3. - Evacuation des déchets
Sans objet
- 2.9.1.4. - Armoire sèche-linge
Sans objet

2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie

- 2.9.2.1. - Distribution eau froide
Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose de compteurs individuels. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en cuivre apparent.
- 2.9.2.2. - Distribution eau chaude collective et comptage
Sans objet

- 2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle
Production d'eau chaude par chaudière gaz individuelle à condensation
- 2.9.2.4. - Evacuations
Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.
- 2.9.2.5. - Distribution gaz
Sans objet
- 2.9.2.6. - Branchements en attente
Attentes pour machines à laver, à raison d'une pour les logements de T2 et de deux pour les logements de type 3 pièces comprenant : robinet d'arrêt sur l'eau froide et attente avec siphon PVC sur l'évacuation.
- 2.9.2.7. - Appareils sanitaires
 - Salle de bains (T3/T4) : Baignoire acrylique de **couleur blanche** avec douchette installée sur barre de douche réglable.
 - Lavabo sur colonne blanc.
 - Salle d'eau (T2) : bac à douche 80x80 blanc avec douchette installée sur barre de douche réglable.
 - WC : en grès émaillé blanc, avec économiseur d'eau.
- 2.9.2.8. - Robinetterie
Mitigeur chromé à disque céramique.
- 2.9.2.9. - Accessoires divers
Sans objet

2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NF C15 100

- 2.9.3.1. - Type d'installation
Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
L'appareillage sera de type ESPACE (Arnould) ou équivalent et sera **encastré**. Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.
Un tableau d'abonné.
- 2.9.3.2. - Puissance à desservir :
 - 1 pièce et 2 pièces : 6 kW
 - 3 pièces et 4 pièces : 6 kW
- 2.9.3.3. - Equipement de chaque pièce
 - Séjour
 - 1 point lumineux.
 - Prises de courant 10/16A selon norme NFC 15100, soit **5** au minimum, dont une posée en hauteur près de l'interrupteur de commande selon norme « accessibilité PMR ».
 - 1 prise T.V.
 - 1 prise téléphone
 - Chambre principale
 - 1 point lumineux simple allumage.
 - 3 prises de courant 10/16 A.
 - 1 prise de courant 10/16 A en hauteur selon norme "accessibilité PMR"
 - 1 prise T.V.
 - 1 prise téléphone.
 - Autres chambres
 - 1 point lumineux simple allumage.
 - 3 prises de courant 10/16 A.
 - 1 prise 20 A
 - 1 prise téléphone.
 - Cuisine
 - 1 point lumineux.
 - 4 prises de courant 10/16 A (dont 2 positionnées à 1,20 m de hauteur).

1 prise de courant 10/16 A en hauteur selon norme "accessibilité PMR"
1 sortie de câble 32 A (Cuisinière, four).

- Bains
1 point lumineux simple allumage en plafond et une applique au-dessus lavabo
1 prise de courant 10/16 A positionnée en hauteur, dite «prise rasoir».
- W.C.
1 point lumineux simple allumage.
1 prise de courant 10/16 A en hauteur selon norme "accessibilité PMR"
- Dégagement
1 point lumineux en va-et-vient.
1 prise de courant 10/16 A.
- Balcon ou terrasse de l'immeuble (concerne uniquement celui ou celle donnant sur le séjour)
1 point lumineux simple allumage avec applique.
- Divers
1 prise de courant 20 A dans rangement ou bains ou cuisine suivant le cas.
1 vidéophone à l'entrée de chaque appartement, relié directement au hall d'entrée de la résidence **ainsi qu'une commande d'ouverture de porte d'immeuble.**

2.9.3.4. - Sonnerie des portes palières
Sonnerie dans l'entrée de chaque appartement commandée par bouton poussoir porte étiquette disposé sur le palier des logements.

2.9.4. - Chauffage - Cheminées - Ventilation

2.9.4.1. - Type d'installation

Chauffage gaz, par chaudière individuelle à condensation.
Puissance selon étude du technicien.
Thermostat d'ambiance placé dans le séjour.

2.9.4.2. - Températures garanties dans les pièces :

par température minima extérieure de -5°C : salles de bains et salles d'eau : 20°C
autres pièces de vie : 19°C

2.9.4.3. - Appareils d'émission de chaleur

Radiateur acier dans toutes les pièces.

2.9.4.4. - Conduits de fumée

Sans objet

2.9.4.5. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air individuelle dans cuisine, salle de bains, WC, salle d'eau. Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.

2.9.4.6. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par bouches auto réglables ou hygroréglables situées en traverses des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres), suivant règlement acoustique.
La nature des bouches (auto réglables ou hygroréglables) et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.5. - Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1. - Placards

Sans objet

2.9.5.2. - Pièces de rangement

Livré brut

2.9.6. - Equipement des télécommunications

2.9.6.1. - TV

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.
Raccordement sur l'antenne collective.

2.9.6.2. - Téléphone

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.6.3. - Commande d'ouverture de la porte principale de l'immeuble

Portier électronique du type vidéophone comprenant un combiné dans l'entrée de chaque logement relié au tableau d'appel situé dans le hall de chaque cage.
Commande d'ouverture de la porte du hall à partir du combiné.

2.9.7. - Autres équipements

Sans objet.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. - LOCAUX VELOS INDIVIDUELS

3.1.1. - Murs ou cloisons

Séparatif mur béton armé ou maçonnerie de parpaings creux

3.1.2. - Plafonds

Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage, plus isolation en sous-face pour locaux en rdc selon calculs thermiques.

3.1.3. - Sols

Dalle ou dallage de béton armé

3.1.4. - Portes d'accès

Porte d'accès aux locaux deux roues sécurisée, portes isoplanes bois prépeintes avec condamnation

3.1.5. - Ventilation naturelle

Ventilation haute par grille murale
Ventilation basse par grille murale

3.1.6. - Equipement électrique

- Sans objet.

3.2. - BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1. - Murs ou cloisons

Béton armé selon étude

3.2.2. - Plafonds

- Plafonds en béton,.

3.2.3. - Sols

- Sol en béton surfacé.
- Délimitation des emplacements par bandes peintes.
- Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.2.4. - Portes d'accès

- Porte d'accès au sous-sol de type basculante motorisée, ouverture par radio commande individuelle.

3.2.5. - Ventilation naturelle

- Ventilation haute naturelle par gaine ou grille dans murs extérieurs
- Ventilation basse par les barreaudages de la porte de parking, ou par gaine ou grille dans murs extérieurs.

3.2.6. - Equipement électrique

- Eclairage des circulations commandé par détecteur de présence.

3.3. - PARKINGS EXTERIEURS Sans objet

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. - HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Conformément au choix des couleurs et matériaux, défini par l'Architecte, le hall d'entrée sera réalisé comme suit :

4.1.1. - Sols

Bâtiment A uniquement :

Les sols recevront un revêtement carrelage en dalle de **grès cérame**.

4.1.2. - Parois

Bâtiment A uniquement :

Les murs recevront une peinture acrylique finition mate.

Un miroir argent sera posé (emplacement défini par l'Architecte).

4.1.3. - Plafonds

Bâtiment A uniquement :

Le plafond recevra une peinture acrylique finition mate ou équivalent.

4.1.4. - Eléments de décoration

Sans objet

4.1.5. - Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Bâtiment A uniquement :

La porte d'accès à l'immeuble sera réalisée en aluminium ou acier avec système de fermeture électromagnétique.

Un interphone à l'entrée de chaque appartement sera relié directement à l'entrée de l'immeuble.

4.1.6. - Boîtes aux lettres et à paquets

Bâtiments A et B :

Les boîtes aux lettres normalisées seront installées en extérieur.

4.1.7. - Tableau d'affichage

Bâtiment A uniquement :

Un tableau d'affichage sera installé prêt des boîtes aux lettres.

4.1.8. - Chauffage

Pas d'équipement.

4.1.9. - Equipement électrique

Bâtiment A uniquement :

L'éclairage se fera par des appareils décoratifs encastrés dans le plafond ou appliques murales, commandés par **détecteurs de mouvement**.

4.2. - CIRCULATIONS COULOIRS ET PALIERS D'ETAGES

4.2.1. - Sols des circulations

Bâtiment A :

Les sols seront revêtus d'un revêtement moquette type EQUINOXE CONFORT de chez BALSAN ou équivalent.

Bâtiment B :

Plancher métallique avec platelage bois ou béton surfacé

4.2.2. - Murs

Bâtiment A uniquement :

Les murs recevront une peinture finition mate (selon choix de l'Architecte) 2 couches.

4.2.3. - Plafonds

Bâtiment A uniquement :

Les plafonds seront traités par une peinture acrylique mate (ou équivalent) 2 couches.

4.2.4. - Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5. - Chauffage

Pas d'équipement.

4.2.6. - Portes

Bâtiment A uniquement :

Portes à âme pleine dans huisserie bois. Finition peinture satinée. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle.

Façades de gaines techniques en aggloméré avec bâti sapin. Finition peinture satinée.

4.2.7. - Equipement électrique

L'éclairage par appliques décoratives murales ou plafonniers commandés par **détecteurs de mouvement**.

4.3. - CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS Sans objet.

4.3.1. - Sol

Sol en béton dans les circulations piétonnes.

4.3.2. - Murs

Murs en béton.

4.3.3. - Plafonds

Plafonds en béton,

4.3.4. - Portes d'accès

Portes à âme pleine dans huisserie bois. Finition peinture satinée. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle ou laiton.

4.3.5. - Rampe d'accès pour véhicules

Rampe en béton

4.3.6. - Equipement électrique

L'éclairage se fera par des plafonniers commandés par détecteur de présence. Eclairage de secours suivant réglementation en vigueur.

4.4. - CAGE D'ESCALIERS

4.4.1. - Sols des paliers

Bâtiment A uniquement :

Du niveau rdc au niveau 3 : moquette identique à la circulation commune.

Niveau sous-sol : peinture de sol

4.4.2. - Murs

Bâtiment A uniquement :

Tous niveaux : Peinture acrylique finition mate, en 2 couches

4.4.3. - Plafonds

Bâtiment A uniquement :

Tous niveaux : Peinture acrylique finition mate, en 2 couches.

4.4.4. - Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde corps, sous face de la pailasse

Bâtiment A

Béton recevant un revêtement une bande de 90cm de sol moquette identique à celui du palier, complété par une peinture de sol de chaque côté de la bande moquette.

Bâtiment B

Escalier métallique

4.4.5. - Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6. - Eclairage

L'éclairage se fera par des appliques commandées par **minuterie ou détecteur de mouvement**.

Eclairage de secours suivant réglementation en vigueur.

4.5. - LOCAUX COMMUNS

4.5.1. - Garages à bicyclettes et à voitures d'enfants

4.5.1.1. - Sols

Dalle en béton. Finition par peinture industrielle anti poussière.

4.5.1.2. - Murs et plafonds

En béton armé. Flocage thermique en plafond si rendu nécessaire par le calcul.

4.5.1.3. - Menuiseries

Porte bois vitrée dans huisserie bois. Finition par peinture.

Fermeture par serrure de sûreté 1 point commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur et par béquille sur face intérieure.

4.5.1.4. - Ventilation

Ventilation statique par prises d'air haute et basse.

4.5.1.5. - Equipement électrique

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ronds commandés par détecteur de présence.

4.5.2. - Locaux « encombrants » collectifs

Sans objet

4.5.3. - Séchoirs collectifs

Sans objet

4.5.4. - Locaux d'entretien

Sans objet

4.5.5. - Locaux sanitaires

Sans objet

4.6. - LOCAUX SOCIAUX Sans objet

4.7. - LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1. - Local de stockage des ordures ménagères

Sans objet

4.7.2. - Chaufferie

Sans objet

4.7.3. - Sous-station chauffage

Sans objet

4.7.4. - Local surpresseur

Brut

4.7.5. - Local transformateur EDF

Sans objet

4.7.6. - Local machinerie ascenseur

Sans objet

4.7.7. - Locaux ventilation mécanique

Bâtiment A :

Au-dessus du dernier niveau de chaque cage : Plancher bois, murs brut

4.8. - CONCIERGERIE Sans objet

5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. - ASCENSEUR Sans objet

5.2. - CHAUFFAGE - EAU CHAUDE Sans objet

5.3. - TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. - Téléphone

Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'aux joncteurs. Raccordement par les services France Télécom sur le réseau public.

5.3.2. - Antenne TV et radio

Antenne collective, réception hertzienne TV pour l'immeuble.

5.4. - RECEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

Néant,

La réception et le stockage des ordures ménagères s'effectueront dans des containers souterrains sur domaine public.

5.5. - VENTILATION MECANIQUE

Ventilation mécanique des logements par extraction dans les pièces humides.

Extracteurs collectifs disposés au dernier niveau du bâtiment raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.

5.6. - ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. - Comptages généraux

Sans objet : comptages pour logements et parties communes posés par le concessionnaire.

5.6.2. - Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Si nécessité, en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

5.6.3. - Colonnes montantes

- Depuis le départ général, distributions horizontales enterrées en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1..

5.6.4. - Branchements particuliers

Pose des comptages par le concessionnaire ou par une société mandatée par le syndic.

5.7. - ALIMENTATION GAZ.

5.8.1. - Colonnes montantes

En gaines palières.

5.8.2. - Branchement et comptages particuliers

Compteurs individuels en gaines palières suivant préconisation GDF.

5.8.3. - Comptage des services généraux

Sans objet.

5.8. - ALIMENTATION ELECTRIQUE

5.8.1. - Comptage des services généraux

Circonscrit dans un coffret particulier comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

5.8.2. - Colonnes montantes

En gaines palières.

5.8.3. - Branchement et comptages particuliers

Compteurs individuels en gaines palières et disjoncteurs d'abonnés suivant normes ERDF dans les entrées d'appartements dans un tableau abonné.

6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

6.1. - VOIRIE

6.1.1. - Voirie d'accès

Voirie en béton balayé après mise en place de gravier tout-venant et d'une couche de réglage sur l'ensemble des voiries internes.

6.1.2. - Trottoirs

Dito voirie d'accès

6.1.3. - Parkings visiteurs

Sans objet

6.2. - CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1. - Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Béton balayé sur terre-plein pour bâtiment A et passerelle en béton balayé pour bâtiment B suivant projet architectural.

6.3. - ESPACES VERTS

6.3.1. - Aires de repos

Sans objet.

6.3.2. - Plantations d'arbres - arbustes - fleurs

Aménagement des espaces verts par plantation d'arbres, d'arbustes et fleurs, conformément au projet architectural.

6.3.3. - Engazonnement

Les espaces verts non couverts de végétation arbustive seront engazonnés après apport de terre végétale.

6.3.4. - Arrosage

Sans objet

6.3.5. - Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6. - Chemins de promenade

Raccordés aux voies de desserte de l'espace public.

6.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet

6.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. - Signalisation de l'entrée de l'immeuble

La signalisation se fera par foyers lumineux en applique en quantité suffisante pour assurer la sécurité des personnes. Numérotation de voirie en façade.

6.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Alimentation en électricité et éclairage : alimentation électrique par un réseau souterrain. Branchement jusqu'aux colonnes montantes pour les immeubles, y compris les coffrets comptage et les liaisons coffrets disjoncteurs.

6.6. - CLOTURES

6.6.1. - Sur rue

Sans objet

6.6.2. - Avec propriétés voisines

Existant

6.7. - RESEAUX DIVERS

6.7.1. - Eau

Alimentation en eau potable : mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux, comptages services généraux.

6.7.2. - Gaz

Alimentation depuis coffret en limite de propriété ou en façade des bâtiments selon plans.

6.7.3. - Electricité

Le branchement est réalisé par ERDF à partir du réseau de distribution publique.

6.7.4. - Poste d'incendie, extincteurs

Sans objet.

6.7.5. - Egouts

Assainissement des eaux usées et eaux vannes : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Raccordement au réseau public

6.7.6. - Epurateur des eaux

Sans objet : réalisé sur réseau public, en aval d'un séparateur à hydrocarbures sur réseau eaux pluviales.

6.7.7. - Télécommunication

Réseau des télécommunications : fourniture et pose sous voirie d'un réseau principal (y compris chambres de tirage France Télécom) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

6.7.8. - Drainage du terrain

Sans objet.

6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours
et jeux

Assainissement des eaux pluviales : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Équipement.

Nota :

Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité. Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.

Le Réserveur,

Le Réserveur,